

## Conditions d'inscription

# Retourner le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné de votre acompte (50% du prix total) à: Atelier d'Ici Danse, 9 allée Henri IV 31800 Saint-Gaudens. Libeller les chèques au nom de «Atelier d'Ici Danse»

# Les parents des élèves mineurs doivent obligatoirement remplir et signer l'autorisation parentale ci-dessous.

# Le solde devra être réglé le premier jour du stage.

# En cas de désistement de la part du stagiaire, le chèque d'acompte sera restitué si l'annulation intervient avant le 25 juin 2016. Passé cette date, sauf certificat médical attestant l'incapacité à participer au stage, les acomptes ne sont pas remboursés.

# Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

# La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé par toute personne, stagiaire ou accompagnateur, tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par le stage. Chaque stagiaire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

# Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout stagiaire ne respectant pas le règlement.

# Les effets personnels sont sous la responsabilité des stagiaires. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol. Ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

# Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le stage si nécessaire. En cas d'annulation partielle ou complète, les sommes versées par les stagiaires seront intégralement remboursées.

### Autorisation parentale pour mineurs

Je soussigné(e) (père, mère ou tuteur légal) .....  
....., autorise .....  
né(e) le ..... / ..... / ..... à participer au stage de  
danse organisé par l'Atelier d'Ici Danse du 7 au 10 juillet  
2018.

Fait à ..... le ..... / ..... 2018

Signature:

## Conditions d'inscription

# Retourner le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné de votre acompte (50% du prix total) à: Atelier d'Ici Danse, 9 allée Henri IV 31800 Saint-Gaudens. Libeller les chèques au nom de «Atelier d'Ici Danse»

# Les parents des élèves mineurs doivent obligatoirement remplir et signer l'autorisation parentale ci-dessous.

# Le solde devra être réglé le premier jour du stage.

# En cas de désistement de la part du stagiaire, le chèque d'acompte sera restitué si l'annulation intervient avant le 25 juin 2016. Passé cette date, sauf certificat médical attestant l'incapacité à participer au stage, les acomptes ne sont pas remboursés.

# Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

# La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé par toute personne, stagiaire ou accompagnateur, tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par le stage. Chaque stagiaire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

# Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout stagiaire ne respectant pas le règlement.

# Les effets personnels sont sous la responsabilité des stagiaires. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol. Ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

# Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le stage si nécessaire. En cas d'annulation partielle ou complète, les sommes versées par les stagiaires seront intégralement remboursées.

### Autorisation parentale pour mineurs

Je soussigné(e) (père, mère ou tuteur légal) .....  
....., autorise .....  
né(e) le ..... / ..... / ..... à participer au stage de  
danse organisé par l'Atelier d'Ici Danse du 7 au 10 juillet  
2018.

Fait à ..... le ..... / ..... 2018

Signature:

## Conditions d'inscription

# Retourner le bulletin d'inscription ci-joint, accompagné de votre acompte (50% du prix total) à: Atelier d'Ici Danse, 9 allée Henri IV 31800 Saint-Gaudens. Libeller les chèques au nom de «Atelier d'Ici Danse»

# Les parents des élèves mineurs doivent obligatoirement remplir et signer l'autorisation parentale ci-dessous.

# Le solde devra être réglé le premier jour du stage.

# En cas de désistement de la part du stagiaire, le chèque d'acompte sera restitué si l'annulation intervient avant le 25 juin 2016. Passé cette date, sauf certificat médical attestant l'incapacité à participer au stage, les acomptes ne sont pas remboursés.

# Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

# La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé par toute personne, stagiaire ou accompagnateur, tant au cours des leçons qu'au cours des déplacements occasionnés par le stage. Chaque stagiaire doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile.

# Les organisateurs se réservent le droit d'exclure tout stagiaire ne respectant pas le règlement.

# Les effets personnels sont sous la responsabilité des stagiaires. Les organisateurs ne pourront pas être tenus pour responsables en cas de perte ou de vol. Ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires.

# Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le stage si nécessaire. En cas d'annulation partielle ou complète, les sommes versées par les stagiaires seront intégralement remboursées.

### Autorisation parentale pour mineurs

Je soussigné(e) (père, mère ou tuteur légal) .....  
....., autorise .....  
né(e) le ..... / ..... / ..... à participer au stage de  
danse organisé par l'Atelier d'Ici Danse du 7 au 10 juillet  
2018.

Fait à ..... le ..... / ..... 2018

Signature: